



**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

04/12/2012

Dossier complet le :

04/12/2012

N° d'enregistrement :

F09112 P0160

1. Intitulé du projet

Requalification de l'allée du Tiers Etat à Montpellier

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Montpellier

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MANDROUX Hélène, Maire

RCS / SIRET

2_1_3_4_0_1_7_2_2_0_1_7_8_7_

Forme juridique

Collectivité locale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6d	Toute route d'une longueur inférieure à 3 kilomètres

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Requalification de l'allée piétonne du Tiers-Etat en voie circulée intégrant l'ensemble des fonctionnalités liées aux déplacements (double sens de circulation, stationnement latéral, pistes cyclables, trottoirs) et respectant les impératifs de confort et de sécurité requis (plantations, aménagements de type zone 30). La longueur de la voie devant faire l'objet des travaux de requalification est de 100 mètres environ.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal de ce réaménagement est d'améliorer le maillage et la desserte du quartier, notamment dans la perspective des évolutions et mutations urbaines en cours dans le secteur (réalisation de logements collectifs au droit de l'allée du Tiers Etat).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La durée des travaux est estimée à environ 4 mois.

Il s'agit de requalifier l'allée du Tiers Etat, actuellement voie piétonne de 8 mètres de large environ, en une voie de desserte de 16 mètres de large à double sens de circulation avec aménagements adaptés pour les modes de déplacements doux (piétons et cycles). La longueur de la voie devant faire l'objet des travaux de requalification n'est pas modifiée (environ 100 mètres). Des arbres d'alignement seront plantés le long de la voie (environ une quinzaine de sujets).

Le chantier tiendra compte de la présence de logements à sa proximité immédiate et devra être coordonné avec les opérations de construction de logements en cours.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic prévu sur l'allée du Tiers-Etat sera affecté à la desserte des riverains et sera donc modéré.

Les principaux éléments de programme du projet sont les suivants :

- Assurer des connexions soignées avec les voies adjacentes existantes (chemin de Moularès et place des Patriotes),
- Connexions des pistes cyclables et des circulations piétonnes avec le réseau existant,
- Offrir du stationnement complémentaire de chaque côté de la voie,
- L'accessibilité aux services de secours sera assurée (pompiers notamment),
- Traitement de surface identique au reste du quartier,
- Implantation de nouveau mobilier urbain et éclairage public.

4 4 1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)

Néant

4 4 2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Néant

4 5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de la voie :	100 mètres environ
Largeur de la voie réaménagée:	16 mètres
Nombre de places de stationnement sur voirie :	15 places environ
Surface approximative :	1500 m ² environ

4 6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques:

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

4 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui



Non



4 7 1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui



Non



4 7 2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4 8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui



Non



Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet s'inscrit dans un programme global destiné à assurer, à terme, un maillage viaire entre le chemin de Moularès et l'avenue du Petit Train, sur une longueur de 200 mètres environ (longueur totale du programme intégrant le projet faisant l'objet de la présente demande). Le bouclage entre l'actuelle allée du Tiers Etat et l'avenue du Petit Train fera l'objet d'une 2^{ème} phase d'aménagement non programmée pour l'instant. L'ensemble de ce programme est inscrit dans le document d'urbanisme de la Ville de Montpellier au titre des emplacements réservés pour réalisation de voirie (emplacement réservé n°C196 du PLU de la Ville de Montpellier). Cf. notice explicative jointe au présent dossier (annexe 5).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée:

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Voie piétonne publique (en enrobé) + voie d'accès privée (en terre).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 2 mars 2006 et dont la dernière modification date du 23 juillet 2012.

Zone urbanisée 1U1-2f.

Emplacement réservé n°C196 pour la création d'une nouvelle voie de liaison entre le chemin de Moularès et l'avenue du Petit Train permettant de desservir le quartier Consuls de Mer.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☒	☐	PPRI approuvé le 13/01/2004 PPRIF approuvé le 30/01/2008 Pas d'incidence car le projet est situé en dehors des zones à risques.
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des Prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les Ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Seuls quelques arbres de haute-tige devront être supprimés mais remplacés par d'autres sujets en nombre supérieur.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Augmentation mesurée du trafic sur la voie liée à la mise à double sens de circulation. Peu d'incidence en matière de bruit car le projet se situe déjà en ville avec une ambiance sonore modérée et, s'agissant essentiellement d'une voie de desserte, son trafic sera limité.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des Emissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	L'éclairage existant sera amélioré pour répondre aux exigences de sécurité pour l'ensemble des usagers (piétons, véhicules).
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7 Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi :

Le projet de requalification de l'allée du Tiers-Etat est d'une dimension très modeste à l'échelle de la Ville.

Il répond à des impératifs de confort et de sécurité des futurs riverains et n'entraîne pas d'impacts assez significatifs pour justifier la réalisation d'une étude d'impact, d'autant plus qu'une partie de la voie existe déjà.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
Annexe 5 : Notice de présentation du projet de requalification de l'allée du Tiers Etat	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Montpellier

le,

3 Décembre 2012

Signature

Pour le Maître
d'ouvrage
Michael Delafosse



